

Recensement et politique Censuses and Politics

Jean-Pierre Beaud

Volume 41, Number 2, Fall 2012

La fin des recensements ?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1013491ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1013491ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Beaud, J.-P. (2012). Recensement et politique. *Cahiers québécois de démographie*, 41(2), 203–226. <https://doi.org/10.7202/1013491ar>

Article abstract

The debate about abolishing the obligation to respond to the long form Canadian census has given rise to some fundamental questions (for example, on the future of censuses), and has also spread awareness (for example concerning the “superiority” of probabilistic sampling techniques and the virtues of the obligation to respond). Of course the Conservative government’s decision is disastrous in many ways : it endangers the credibility of a well-respected statistical institution, and it will break the historical data series and put at risk many attempts at longitudinal analysis. The damage is already considerable. However the decision has also led to the opening up of a number of black boxes (concerning the use of data derived from the census, and the actual capacity of individuals to respond to the census questions), and to the re-situating of a particular question (“should the Canadian census techniques be the sole means of data collection ?”) in the context of a set of national experiences (which include the abolition of censuses, the use of administrative data etc.).

Recensement et politique

JEAN-PIERRE BEAUD*

Le débat sur l'abandon de l'obligation de répondre au questionnaire long du recensement canadien a été l'occasion de poser certaines questions fondamentales (par exemple, sur l'avenir du recensement) et de diffuser certaines connaissances (par exemple, sur la « supériorité » des techniques d'échantillonnage probabiliste et sur les vertus de l'obligation de répondre). Certes, par bien des aspects, la décision du gouvernement conservateur est désastreuse : elle met en péril le crédit d'une institution statistique réputée, elle brisera la chaîne historique des données et rendra périlleuses bien des tentatives d'analyse longitudinale. Les dégâts sont déjà importants. Cela dit, cette décision a aussi conduit à ouvrir un certain nombre de boîtes noires (sur l'utilisation des données tirées du recensement, sur la capacité réelle des individus à répondre aux questions) et à replacer une question (Faut-il s'en tenir à la technologie canadienne du recensement pour collecter des données ?) dans un ensemble d'expériences nationales (abolition du recensement, utilisation des fichiers administratifs, etc.).

English abstract, p. 226

UNE DÉCISION TRÈS CONTROVERSÉE

Pendant tout l'été 2010, le débat sur l'abolition du questionnaire long « obligatoire » du recensement canadien et son remplacement par une enquête « volontaire » a occupé passablement de monde. Rappelons brièvement les faits : arguant du caractère inquisiteur et indiscret du questionnaire long (constitué de nombreuses questions portant sur la langue, l'origine ethnique, les minorités visibles, le logement, etc.), administré à 20 % de la population canadienne, et surtout de son caractère obligatoire (le refus de répondre étant éventuellement sanctionné par la prison), le

* Département de science politique, Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec (beaud.jean-pierre@uqam.ca). L'auteur est membre du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et du Groupe de recherche sur les pratiques et les politiques statistiques (GREPPS). La recherche sous-tendant ce texte a bénéficié d'un soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

gouvernement de Stephen Harper a éliminé de fait les questions du questionnaire long (c'est le Conseil des ministres qui approuve le questionnaire du recensement) et l'a « remplacé » par une enquête volontaire administrée à 30 % de la population. Très vite, l'opposition à cette abolition s'est organisée. Elle a pris la forme de lettres adressées au ministre de l'Industrie de l'époque, Tony Clement, responsable de Statistique Canada, ou au premier ministre, de textes dans les journaux (éditoriaux, articles divers) ou même de manifestations. À travers quelques textes et interventions, j'ai moi-même participé au débat, me positionnant dans le camp de ceux qui réprovent cette abolition. Comme d'autres, j'ai parlé des quelques contraintes pesant sur tout citoyen et qui permettent, comme on dit, le « vivre ensemble » : nous payons des impôts et sommes sanctionnés si nous ne le faisons pas, nous présentons un passeport à l'entrée d'un pays, nous donnons des preuves de notre identité pour entrer dans certains endroits, nous acceptons d'être l'objet d'enquêtes fort indiscrettes si nous voulons exercer certains métiers ou louer un appartement. Et nous devons répondre aux questions du recensement tous les cinq ans. Une fois tous les vingt-cinq ans, en moyenne, soit deux ou trois fois durant notre vie, nous répondons au questionnaire long. C'est vraiment très peu ! D'autant, avons-nous ajouté, que les informations que nous livrons restent confidentielles et donnent lieu essentiellement à des agrégations avec d'autres informations, les bureaux statistiques ayant développé, sur ce plan, des techniques de protection des données assez raffinées. Les critiques ont aussi porté sur un point plus méthodologique que politique : l'abandon du questionnaire long obligatoire conduit au remplacement d'une méthodologie *assez* sûre par une méthodologie qui l'est *beaucoup* moins, puisque les données du questionnaire long sont aujourd'hui collectées auprès de ce qu'on pourrait appeler un gros échantillon de volontaires, dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). On risque donc fort de voir décliner à la fois le taux de réponse et la représentativité du groupe des répondants. L'autre gros problème touche à la rupture de la chaîne historique de données qu'implique un tel abandon. Les études longitudinales que font les bureaux statistiques et les diverses équipes de recherche nécessitent une stabilité méthodologique : mêmes questions, même mode de collecte. Certes, et le paradoxe est bien connu, à un certain moment il faut changer soit les questions (elles ne sont plus pertinentes), soit les choix de réponse. La structure de la société peut avoir suffisamment évolué pour imposer une rupture de cette chaîne. Mais ce sont alors des considérations scientifiques, cognitives qui prévalent. En dehors de ces périodes, la stabilité (relative, car des changements, disons mineurs, apparaissent en tout

temps) du processus de collecte s'impose. Cependant, malgré ce qu'on croyait être un ensemble implacable de bonnes raisons, le gouvernement conservateur n'a pas plié et la population, quoique plutôt favorable au retour du questionnaire long obligatoire, ne s'est pas massivement mobilisée en faveur de cette option. Il faudrait essayer de comprendre pourquoi. C'est ce que nous tenterons de faire en prenant le débat sur l'abolition comme objet d'analyse, en scrutant les enseignements méthodologiques que l'on peut tirer des positions des uns et des autres et, enfin, en ouvrant, entrouvrant plutôt, quelques boîtes noires.

LE DÉBAT COMME OBJET D'ANALYSE

Maintenant que le recensement de 2011 est en grande partie derrière nous, que la collecte des données pour l'ENM (volontaire) est terminée et surtout que le résultat des élections ne laisse guère d'espoir à court terme de renversement de la décision d'abolition (le recensement de 2016 ne contiendra probablement pas de questionnaire long obligatoire), il convient de placer le débat sous un nouvel éclairage, d'en faire un objet d'analyse et d'en cerner les effets à plusieurs niveaux. Nous verrons que cela nous en apprend beaucoup, en fait, sur le fond même de ce débat. Nous tenterons également de le contextualiser en le resituant dans un ensemble plus vaste : par exemple, il n'est pas sans intérêt de retourner à quelques-uns des traits du régime statistique¹ actuel, évoqués d'ailleurs par Ivan P. Fellegi, alors Statisticien en chef du Canada (Fellegi, 1999). On comprendra ainsi pourquoi Fellegi s'est rangé sans ambiguïté du côté des critiques de l'abolition.

Dans ce texte publié en 1999 et qu'il faudrait relire attentivement aujourd'hui à la lumière des événements de l'été 2010, Fellegi s'interrogeait sur les conséquences, pour les systèmes statistiques, d'un certain nombre de transformations ou de « tendances économiques, démographiques et sociales » comme la mondialisation, la révolution informatique, les pressions environnementales et démographiques et le nouveau contexte des finances publiques marqué par la dette. Si ces systèmes statistiques, à l'interne, devaient, disait-il, s'adapter à un nouvel environnement et donc privilégier la flexibilité, ils devaient aussi élaborer une stratégie externe reposant sur trois piliers : a) les valeurs fondamentales des bureaux

1. Nous avons défini ailleurs (Beaud et Prévost, 2010) un régime statistique comme le complexe formé, à une époque donnée, par les structures, les normes et les pratiques statistiques.

statistiques, à savoir « l'intégrité scientifique du système statistique », « la confidentialité des renseignements statistiques » et la réduction au minimum du « fardeau de déclaration [...] grâce à l'exploitation des dossiers administratifs, à l'échantillonnage et à d'autres méthodes statistiques » ; b) la pertinence ; c) l'indépendance politique. Il précisait que ces deux derniers piliers peuvent entrer en conflit : « Le système statistique a d'autant plus de chance d'être pertinent qu'il se rapproche du processus d'élaboration des politiques [...] ; toutefois, ce rapprochement peut réduire l'objectivité politique ou, du moins, la perception que l'on en a ». Et il ajoutait que le « meilleur moyen de résoudre cet éventuel conflit dépend des circonstances nationales » (Fellegi, 1999 : 141). Quelles sont donc ces circonstances nationales dans le cas qui nous occupe ? La couleur politique du gouvernement en place ? Sa base idéologique ? Le consensus plus ou moins fort chez les scientifiques et les politiques quant à l'utilité des statistiques ? Une opinion publique nationalement constituée ou divisée régionalement ? Le degré d'autonomie du bureau statistique ? Nous y reviendrons.

La statistique comme complément du système représentatif

Durant l'été 2010, les médias ont donc beaucoup parlé de statistiques, de recensement, de questionnaire court, de questionnaire long, d'obligation de répondre, de Statistique Canada et les noms de Ivan P. Fellegi et de Munir Sheikh (le successeur, pour une brève période, du premier à la tête de Statistique Canada) ont circulé en dehors des milieux statistiques. L'absence habituelle de débats durant l'été aura permis, certes, à cette thématique a priori technique de prendre beaucoup de place et de s'imposer *provisoirement*, comme on le verra, comme un *objet politique*. Mais c'est aussi parce que les protagonistes, et les journalistes au premier chef, ont compris que cela touchait à quelque chose de primordial : la production de faits chiffrés autorisant un débat démocratique. Il y a cent trente ans, déjà, un article du *Journal de Québec* associait le moment statistique au moment démocratique :

La statistique est en quelque sorte le complément du système représentatif. Aux gouvernants, elle indique les mesures à prendre, les abus à supprimer, les progrès à réaliser ; aux gouvernés, elle fait voir l'emploi des deniers publics, les détails intimes de l'administration, et surtout le mouvement de la population qui est le plus sûr indice du bien-être et de la prospérité d'une nation. (*Journal de Québec*, 1880)

Moyennant quelques changements lexicaux (« deniers » n'est plus guère utilisé aujourd'hui) et le remplacement du mot « population » par le mot « économie », le texte de 1880 est encore d'actualité. On peut toujours affirmer, même si le débat sur le questionnaire long montre que cette position n'est pas hégémonique, que la statistique est le complément du système représentatif. Les politiciens donnent des chiffres, contestent ceux des adversaires. Les électeurs les reçoivent à forte dose au moment des élections et n'ont sans doute jamais la possibilité de les évaluer, de les critiquer au moment où ils sont lancés. La controverse de l'été 2010 aura permis de rappeler que les chiffres sont produits par un appareil au terme de processus complexes. Elle n'aura toutefois pas permis d'imposer la question du statut du chiffre et de l'appareil qui le produit comme un enjeu politique *majeur et durable*. En témoigne le fait que lors de la campagne électorale fédérale de 2011, il ne fut nullement question (à ma connaissance) du débat sur l'abolition du questionnaire long obligatoire.

Le premier effet que la décision du gouvernement conservateur canadien a généré, c'est donc de rappeler à tout le monde cette évidence : les *bons* chiffres sont nécessaires au débat démocratique. Les opposants ont affirmé que l'abandon du questionnaire obligatoire allait générer des données de moindre qualité, et donc un appauvrissement de ce débat, puisque certains groupes (les immigrants, les Autochtones, les plus démunis, les plus riches...) seraient moins susceptibles ou désireux que d'autres de répondre massivement à une enquête volontaire. Les appuis à la décision, peu nombreux en dehors des cercles conservateurs (du moins chez les « élites »), ont affirmé qu'au contraire c'est en forçant les Canadiens à répondre que l'on « biaise » la réalité et qu'on obtient alors des données de piètre qualité. Nous reviendrons sur ce que cela implique.

Un fort consensus

Le deuxième effet, c'est de faire apparaître le fort consensus relativement à la nécessité et à la qualité du travail réalisé par Statistique Canada (jusqu'à la *crise* du recensement, du moins) chez les experts, les scientifiques, le monde des médias. En tout cas, il n'existe guère au Canada d'humeur anti-statistique ou anti-quantitativiste, du moins à la même échelle que dans bien d'autres pays. Cette humeur sourde, certes, du discours conservateur. Mais elle est assez peu présente ailleurs (en particulier chez les intellectuels, les groupes de gauche ou radicaux). La liste des opposants à la décision conservatrice est bien sûr *politique* et doit se lire en partie comme une liste anti-conservatrice, mais en partie seulement. Les syndicats (FTQ) et partis

d'opposition (le Parti libéral du Canada, le NPD, le Bloc québécois) s'y retrouvent, tout comme les groupes populaires, certes ; mais on y retrouve aussi des gens d'affaires (le *Toronto Board of Trade*, par exemple), des Églises (l'Église Unie du Canada, par exemple), des associations professionnelles (la *Canadian Association for Business Economics*, le *Canadian Institute of Actuaries*, la *Transportation Association of Canada*, la *Canadian Economics Association*, par exemple). Ce consensus n'est pas uniquement de circonstance. Il traduit quelque chose de solide : par exemple, s'il est vrai que l'introduction d'une question sur les minorités visibles dans le recensement canadien de 1996 a suscité des critiques, elles n'ont jamais eu au Canada l'ampleur de celles qu'une question potentielle comparable a pu générer en France. Dans les milieux d'experts, de plus, la réputation de Statistique Canada est excellente. Les opposants à la modification l'ont appelé à l'envi. Par deux fois, *The Economist* a placé Statistique Canada en tête de son classement des bureaux statistiques. Et j'ai pu le constater presque à chacun de mes déplacements. Ma meilleure carte de visite pour être bien reçu dans les bureaux à l'étranger, c'est Statistique Canada et son ancien dirigeant, Ivan P. Fellegi, que plusieurs m'ont présenté comme un des très grands statisticiens modernes. En Espagne, le mot utilisé par la statisticienne en chef adjointe à son endroit était « génie ». Je sais, il y a sans doute de l'enflure derrière tout cela. Il reste que cette reconnaissance est le fruit d'une longue pratique, axée sur le développement de techniques d'enquête raffinées. Comme le disait Fellegi dans son texte de 1999, « notre réputation dépend de la validité de notre méthodologie statistique ». Et il ajoutait : « alors qu'on peut la détruire en quelques mois, il faut des années, voire des décennies, pour mettre en place une forte capacité méthodologique » (Fellegi, 1999 : 139). Au-delà des considérations en termes de connaissance (moindre) sur le monde que développaient les opposants, un argument *fort* était aussi invoqué : l'abolition conduit au remplacement d'une méthodologie *sûre* (un échantillon probabiliste avec obligation de réponse) par une méthodologie qui l'est beaucoup moins (un échantillon de volontaires).

Bien sûr, ce que la liste des opposants ne traduit pas, c'est le sentiment de la population canadienne à ce sujet. Des sondages ont bien montré qu'elle était majoritairement contre la décision conservatrice, mais ils ne mesuraient pas vraiment l'intensité d'un tel soutien aux opposants déclarés qui, bien sûr, étaient d'abord des représentants de groupes, d'associations ou, comme c'est mon cas, des individus *intéressés* par le travail statistique. Le gouvernement conservateur ne s'est d'ailleurs pas privé d'opposer des points de vue critiques *intéressés* à un sentiment populaire *légitime* d'irrita-

tion que traduirait concrètement la décision conservatrice. C'est la source de ce que l'on pourrait appeler un « populisme statistique ».

Au Canada, ce qui est remarquable donc, ce n'est pas qu'il n'existait point de sentiment anti-statistique ou d'agacement vis-à-vis des demandes de Statistique Canada, c'est que cette opposition au recensement, relativement modérée sans doute, était individuelle, non mobilisée, latente, qu'elle n'existait donc pas *politiquement* parlant (Beaud, 2010). Par divers moyens, le gouvernement conservateur a tenté de la construire, de la structurer d'un point de vue politique, de la faire exister comme force. Par contraste, dans plusieurs pays, l'opposition à « l'inquisition statistique » est profonde et sa structuration politique est parfois ancienne. La mobilisation des opposants à certaines pratiques statistiques a même été à la source, comme en Allemagne, d'une mise à l'écart, temporaire ou non, du recensement. Elle a parfois des accents de gauche, des intonations libertaires, parfois des accents de droite.

Les statistiques comme outils de lutte

Le débat a également montré que ce qui agaçait profondément certains conservateurs dans le questionnaire long, c'est l'image que celui-ci donnait du Canada. En effet, certains groupes utilisent les statistiques pour quémander, manifester, s'imposer, faire de la politique. Regardons comment sont organisées les lettres qui critiquent la décision, par exemple celle de l'Association canadienne de sociologie (Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales, 2011). On nous dit que l'abolition du questionnaire long rendra beaucoup plus difficile la mise sur pied d'analyses longitudinales et donc l'élaboration de politiques et de programmes pour les immigrants, les minorités visibles, les pauvres, les groupes ethniques, les peuples autochtones, les handicapés ou les femmes. C'est précisément ce type de discours que ne veulent pas entendre certains dirigeants et militants conservateurs, car il met en avant des groupes revendicateurs et des fractures sociales, et surtout des porte-parole et des leaders qui exploitent, et amplifieraient ce faisant, ces fractures. Et il fait disparaître le référent majeur du point de vue des conservateurs : l'entité canadienne comme regroupement de familles et d'entreprises. Cela fait penser à la campagne *Call me Canadian !* qui, il y a une vingtaine d'années, a conduit à la dénaturation de la question sur les origines. Alors que depuis des décennies les statisticiens s'opposaient fermement à ce que l'on puisse se réclamer d'une origine canadienne, une campagne à saveur conservatrice a conduit, en l'espace de deux recensements, à l'acceptation de cette

réponse, aujourd'hui la plus populaire. L'utilisation, habile, des règles de Statistique Canada (une réponse « autre » qui figure parmi les dix réponses les plus fréquentes à une question posée lors d'un recensement doit être explicitement présentée lors du recensement suivant) a eu raison des arguments des statisticiens et des chercheurs. Derrière les prises de position, ce sont donc en fait au moins deux lectures du monde qui s'affrontent : l'une en termes de groupes structurant les luttes politiques ou de personnes appréhendées à partir de caractéristiques sociologiques² ; l'autre en termes d'entreprises et de familles canadiennes. Politiquement parlant, ce débat est instructif. Il montre qu'un changement profond sur le plan de la rhétorique politique est peut-être en train de s'opérer. N'a-t-on pas vu, lors de la dernière campagne électorale, les libéraux et surtout les néo-démocrates centrer leurs interventions sur la thématique populiste de la défense de la famille, de la classe moyenne et des petites entreprises ? Cette thématique conservatrice, qui a joué pleinement durant le débat de l'été 2010, est réapparue portée par d'autres forces en 2011. Bien sûr, sur d'autres plans, les partis différaient singulièrement, mais le glissement populiste demeure remarquable.

En fait, ce que la diversité des soutiens à Statistique Canada et au formulaire long obligatoire (avec ou sans menace d'emprisonnement) confirme, c'est qu'il n'y avait pas eu, jusqu'à présent, de politisation marquée du regard posé sur Statistique Canada, sur ses réalisations et, plus généralement, sur le travail statistique. Les événements de l'été 2010, toutefois, ont eu pour effet de faire sortir quelque peu Statistique Canada du confort, relatif, dans lequel le place son statut. Encore une fois, il est utile de revenir au texte de Fellegi de 1999 dans lequel celui qui était encore Statisticien en chef énumérait les conditions grâce auxquelles l'indépendance politique et donc l'apolitisme du bureau pouvaient être préservés malgré le lien de dépendance hiérarchique du chef du bureau avec un ministre : centralisation statistique, rang « élevé » de sous-ministre donnant « beaucoup plus de poids à la menace implicite de devoir démissionner » (Fellegi, 1999 : 142), tradition d'indépendance entretenue par les hauts fonctionnaires et les membres du Bureau du Conseil privé. Et il ajoutait, « tout un chacun sait que la tradition d'indépendance statistique est aujourd'hui tellement bien ancrée dans l'esprit des employés de Statistique Canada que les médias seraient avertis de toute interférence inappropriée » (Fellegi, 1999 : 143).

2. Cette lecture ne caractérise, certes, qu'une partie des opposants à la décision conservatrice (les plus radicaux), mais c'est elle que visa la campagne conservatrice.

Est-ce à dire que tout le monde était satisfait et du travail de Statistique Canada et du type de données collectées ? Sans doute pas. Une lecture dépassionnée de l'histoire de Statistique Canada montre que, régulièrement, des critiques ont été formulées à l'endroit du bureau et de ses pratiques. Un exemple parmi d'autres : en septembre 2005, le quotidien *La Presse* titre « Le recensement 2006 connaîtrait des ratés selon des fonctionnaires » et évoque des problèmes liés aux cartes servant à répertorier les lieux d'habitation, qui recèleraient trop d'erreurs (*La Presse*, 2005 : A17). Mais, brièvement, on peut dire deux choses. D'abord que, comme dans le cas de tout bureau statistique, on pourrait très bien écrire une histoire des ratés de la communication statistique au Canada. Elle serait toutefois, croyons-nous, plus pauvre (ou moins riche) que pour bien d'autres pays. Ensuite, que l'une des particularités du régime statistique actuel qui, en gros, s'impose un peu partout en Occident à compter des années 1980, c'est la tendance à tenter d'appréhender le subjectif. Plusieurs des questions du recensement impliquent une bonne dose d'appréciation subjective, de choix personnel (par exemple concernant les minorités visibles, les origines, le temps consacré à certaines activités). C'est une évolution que les statisticiens n'ont pas toujours acceptée facilement parce qu'elle remettait en cause leur travail, allait à l'encontre de leur formation et, pour tout dire, rendait leur conception de l'objectivité plus difficile à opérationnaliser. Elle a servi d'appui au discours « abolitionniste ». Que valent des données si teintées de considérations personnelles ?

À quoi servent donc les données statistiques ?

Les débats de l'été 2010 ont eu pour conséquence de montrer l'immense éventail d'utilisateurs des données de Statistique Canada. Il y a d'abord les chercheurs universitaires pour qui le maintien de catégories semblables d'un recensement à l'autre est la condition essentielle de la réalisation d'études longitudinales. Tout changement — le changement demeurant néanmoins nécessaire pour tenir compte de transformations structurelles majeures dans la société — a pour effet de rompre la chaîne historique de données. Les chercheurs ont été nombreux à critiquer la décision du gouvernement conservateur : il n'y a là rien de bien étonnant. Les médias sont également de grands utilisateurs de résultats d'études statistiques. Là encore, la mobilisation contre la décision a été large et couvrait presque l'intégralité de l'éventail politique (*La Presse* et ses éditorialistes et journalistes de toutes les tendances, et plus encore *Le Devoir*, du côté francophone, ont pris position très explicitement). Les milieux économiques et

sociaux se sont également mobilisés, et c'est peut-être eux qui ont été le plus visés par les défenseurs de la position gouvernementale. Pourquoi un service public devrait-il offrir un produit que ces milieux pourraient ou devraient acheter ou confectionner eux-mêmes ? Bien sûr, il faut savoir que, sur ce plan, Statistique Canada, comme bien des bureaux de par le monde, a développé une approche qui consiste à faire payer ce qui relève d'un usage plus privé que public. Contrairement à ce qu'une certaine opinion peut penser, cela ne coûte donc pas nécessairement cher aux contribuables. Restent enfin deux grands utilisateurs de données chiffrées : le gouvernement et son administration qui, dans le cas des conservateurs, développent une approche moins interventionniste (que leurs prédécesseurs) et donc moins consommatrice de données statistiques. Et un public dont on nous a dit qu'il se sentait mal à l'aise face à une administration statistique indiscreète et que c'est pour cela que la décision de troquer le questionnaire long et obligatoire pour une enquête volontaire a été prise. Mais, comme on l'a déjà rappelé, les quelques sondages produits sur le sujet montrent plutôt que les Canadiens ne partagent pas majoritairement le point de vue gouvernemental, même s'il est vrai que ce public est géographiquement divisé sur la question.

À quoi servent donc les données statistiques ? Au-delà des déclarations générales sur la nécessité des données statistiques, la question, posée par certains députés conservateurs, visait l'apport concret, pour la prise de décision, et pour le bien-être des Canadiens, des données produites par Statistique Canada. Le flou et le vague des réponses de plusieurs intervenants dans le débat qui s'opposaient à l'abolition dévoilaient en fait l'absence de travaux de synthèse sur la question : nous ne savons pas, avec une précision *raisonnable*, à quoi servent les données issues du recensement, surtout une fois sorties de Statistique Canada. Le processus conduisant de la réponse à un questionnaire de recensement à l'action concrète est complexe, mal connu et nous n'en saisissons que des portions, au mieux. Sans doute, certaines données n'ont d'autre usage que politique : je pense ici aux données actuelles sur l'origine, dénaturées par une campagne crypto-conservatrice. Sans doute, d'autres données ont-elles eu des effets documentés : je pense ici aux données sur les poches de pauvreté à Montréal. Par exemple, le comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal produit une carte de la défavorisation des familles avec enfants de moins de 18 ans de l'île de Montréal en s'appuyant sur les données des recensements de Statistique Canada et alloue certaines ressources sur cette base (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, 2008). Mais, dans bien des cas, les retombées sont plus évaluées que mesurées. Sans

doute se trouve-t-on face à ce que l'on appellera plus loin une boîte noire qu'il faudrait bien ouvrir avec un peu de systématisme ! Bien sûr, le débat qu'on vient de présenter fait penser à celui sur les effets concrets de l'éducation ou de la recherche universitaire dans des disciplines comme la philosophie ou la science politique : qu'est-ce que cela change concrètement, nous demande-t-on souvent ? Pour ma part, je réponds classiquement que le processus d'incorporation et d'utilisation des connaissances et savoirs est complexe et que les effets, réels, sont souvent diffus. Mais il faut convenir que ce n'est pas nécessairement convaincant !

Les diverses conceptions de l'opinion publique

Essayons de voir encore un peu plus loin. Le débat, en fait, a touché à un point important : la conception que l'on se fait de la réponse à une question, et donc la théorie de l'opinion publique que l'on met de l'avant. On se rappelle le texte canonique de Pierre Bourdieu sur l'opinion publique publié en 1973 dans *Les Temps modernes*. L'opinion publique n'existe pas, disait-il, pas en tout cas au sens où on l'entend généralement, pas au sens où les maisons de sondage, les analystes, les politiques l'utilisent. En mettant sur le même pied des opinions produites selon des principes différents, d'intensités différentes, en sommant les gens de répondre à des questions qu'ils ne se posent peut-être pas, on crée un *artefact* (Bourdieu, 1973). Depuis plusieurs décennies, un travail important a été réalisé afin de stabiliser méthodologiquement un concept « problématique » (prise en compte des refus de répondre, des « je ne sais pas », par exemple) et, surtout, de lui donner une légitimité politique, à défaut d'une légitimité sociologique. Les critiques conservatrices, qui s'en prennent à l'obligation de répondre, réactives, dans un contexte politique certes bien différent, les critiques bourdieusiennes. Dans bien des cas, disent les conservateurs, les réponses n'auraient tout simplement pas de valeur, parce que le répondant n'a pas d'avis, ne veut pas répondre et donc répond n'importe quoi, répond mollement, etc. Perdant sa légitimité politique, tarabudé par les groupes d'intérêt, le concept d'opinion publique patiemment construit sur quelques décennies s'évanouirait ainsi. L'opinion publique n'existerait *plus*.

La revue des événements de l'été 2010 et de leurs effets sur divers plans conduit aussi à s'interroger sur la tension permanente qui existe à Statistique Canada entre l'accomplissement de sa fonction politique et la réalisation de sa fonction scientifique. Comme le disait Jean-Guy Prévost dans un court texte percutant du 2 août 2010 dans *La Presse*, il se pourrait bien qu'avec la décision du 26 juin de la même année, l'équilibre que

l'organisme avait réussi à maintenir soit rompu (Prévoist, 2010). Les conséquences pourraient être graves, tant est fondamental et fragile cet équilibre entre politique et science, pertinence et objectivité (pour parler comme Fellegi), action et réflexion. Les statisticiens (et la statistique) campent à la lisière de deux champs, celui de l'État et celui de la science, et s'emploient constamment à traduire en des termes compréhensibles pour les uns (le politique et les publics qu'ils servent ou dont ils se servent) ce que les autres demandent ou produisent (par exemple les chercheurs), et réciproquement.

LE DÉBAT ET SES ENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Le débat de l'été 2010 n'a pas seulement été politique : il a pris également un tour méthodologique et technique ou, pour parler plus précisément, des arguments méthodologiques et techniques ont été mobilisés dans le débat politique. Pour les opposants à la décision conservatrice (sociologues, statisticiens, méthodologues, etc.), il s'agissait d'ailleurs d'un aspect majeur du problème : en gros, ils ont fait valoir que le caractère obligatoire de l'exercice du recensement est la garantie de données fiables (toutes choses étant égales par ailleurs) et que la taille de l'échantillon est un facteur moins important de ce point de vue (plusieurs ont même affirmé qu'un échantillon de 10 % pourrait suffire). Le message inverse (celui des conservateurs) disait à peu près ceci : 30 % est plus gros que 20 %, c'est donc mieux ! D'autant que des données extorquées sous la menace sont moins fiables que des données fournies de bon gré. C'est encore mieux. Au tribunal de l'opinion, le point de vue des opposants n'était donc pas nécessairement convaincant, à moins d'imposer à la population un cours sur les principes de l'échantillonnage et sur la supériorité d'un tirage aléatoire. Résumons : les partisans du maintien du questionnaire long, obligatoire et administré à 20 % de la population ont fait valoir que « 20 % combiné à l'obligation de répondre » est meilleur que « 30 % sans obligation de répondre ». Ils ont pu *broder* en insistant sur le fait que le secret statistique, le caractère objectivement peu indiscret des questions posées, la dimension civique du geste du recensement et, ultimement, le caractère symbolique des menaces devraient désamorcer les critiques dont on dit qu'elles sont à l'origine de la décision conservatrice. Ils ont ajouté que, tout comme on a réintroduit les « refus de répondre » et les « ne sait pas » ou autres dans l'analyse des résultats de sondages d'opinion, parce que ce sont des opinions, il était nécessaire de prendre en compte les opinions et les réponses de ceux qui ne participeraient pas à une enquête volontaire mais

qui seraient amenés (forcés) à se prononcer advenant un questionnaire obligatoire. Il n'est pas sûr que cette arithmétique complexe se soit imposée.

La représentativité statistique

Le débat a permis également de tester empiriquement la notion de représentativité. Clairement, deux conceptions (au moins) se sont opposées. Dans un coin (gauche?), une conception armée des théories de la représentativité statistique : il faut que l'échantillon soit représentatif de l'ensemble de la population du pays et cela inclut les maussades, les inquiets, les jaloux de leur indépendance, les mauvais coucheurs, les libertaires et les libertariens, les opposants de l'État, les gens qui ne se souviennent plus d'où provenaient leurs ancêtres, ceux qui *prétendent* avoir une origine autochtone (est-ce bien vrai après tout?), ceux à qui il faut soutirer les réponses, ceux qui, malgré les nombreuses indications, ne comprennent pas vraiment la question, etc. Bref, toute réponse est valable, même à la limite la réponse de celui qui se fiche ou se moque de qui pose la question (Statistique Canada ou ce qu'il représente) ou qui répond n'importe quoi. On tente certes, par tous les moyens, de diminuer et le nombre et la force des récalcitrants, de responsabiliser les répondants pour éviter qu'ils répondent n'importe quoi. On « nettoie » aussi les données. Mais ce qui est recherché, c'est bien un échantillon représentatif de la population globale (et cela inclut des individus qui produisent des réponses selon des logiques différentes : ils sont sûrs, ils savent, ils évaluent, ils hésitent, etc.). Dans un autre coin (droit?), la représentativité serait un attribut de la population qui sait et qui veut répondre. En gros, on nettoie les données avant le recensement en excluant les producteurs de mauvaises réponses (plutôt qu'après). Ils ne savent pas ou ne veulent pas répondre : si on les force, ils répondront n'importe quoi. C'est bien, toutes proportions gardées, ce que font les analystes de sondages quand, après avoir sacrifié à l'exercice qui consiste à prendre en compte les non-réponses, ils finissent par revenir aux opinions solides, constituées. C'est un peu comme si on opposait une représentativité sociologique et statistique, d'une part, à une représentativité politique, d'autre part. Pour sûr, le bureau statistique cherche à diminuer le nombre de réponses « fantaisistes » ou « fausses » (mais pour certaines questions, de nature subjective, la notion même de réponse fausse est contestable) et c'est bien pour cela que l'exercice est empreint de solennité et qu'il y a d'éventuelles sanctions. Mais cela ne doit pas conduire à partager la population en deux groupes : ceux qui acceptent de répondre

et qui ont des choses à dire, et les autres (dont on devrait se passer). Au-delà, c'est même le paysage qu'offre le recensement du pays qui est en jeu : à la limite, le questionnaire volontaire reprend le vieux fantasme politique d'une démocratie qui se limiterait aux gens informés.

Comme on le voit, cette analyse des logiques derrière les prises de position des uns et des autres conduit à une contradiction fondamentale. Peut-on à la fois sacraliser la voix et les choix de *tous* les Canadiens, comme le fait le gouvernement et, dans le même temps, conduire Statistique Canada à produire des statistiques qui s'appuient sur les réponses de *certain*s Canadiens seulement ? Il me semble qu'une étude sérieuse de la politique statistique conservatrice s'impose. Quelle conception du recours aux données quantifiées défend réellement le gouvernement de Stephen Harper ? Et surtout, quelles données méritent, selon lui, d'être collectées ? Quels sujets doivent être explorés ? Nul doute, en tout cas, que bien des données que produira l'ENM revêtent peu d'importance pour les conservateurs ou sont même considérées comme potentiellement nuisibles pour le pays. Et si celles-ci s'appuient sur un taux de réponse assez faible (comment interpréter, de ce point de vue, le 70 % dont on parlera plus loin ?), et deviennent alors non seulement inutiles mais aussi inutilisables, le « sacrifice » de ces questions ne sera pas bien grand ! C'est ainsi que la contradiction s'évanouira.

Un voile d'ignorance ?

La controverse nous apprend également que, comme c'est vrai de bien des phénomènes que les sciences sociales analysent, un voile d'ignorance est souvent nécessaire pour que tout se passe comme souhaité, c'est-à-dire ici pour que les Canadiens répondent tous ou presque aux questions. Expliquons-nous. On a beaucoup parlé des peines d'emprisonnement qui pendraient au nez des récalcitrants. On a appris que jamais un Canadien n'avait été emprisonné, du moins depuis qu'existe le Bureau fédéral de la statistique, ancêtre de Statistique Canada. Il faudrait sans doute, alors, s'interroger sur les raisons qui font que les Canadiens répondent (répondraient) massivement aux questions du recensement. Parce qu'il y a des sanctions en cas de refus ? C'est possible, quoique bien des gens n'aient appris l'existence de sanctions qu'au moment de la controverse ! Parce que symboliquement ces sanctions montrent l'importance que l'on accorde au processus de recensement ? C'est possible encore. Parce que les Canadiens ont conscience de faire leur devoir lorsqu'ils répondent au questionnaire (qu'ils aient ou non conscience de l'existence de sanctions en cas de refus) ?

C'est également possible. Il reste que tout cela traduit (traduisait) aux yeux des Canadiens le caractère hautement essentiel, si ce n'est obligatoire, de l'exercice.

Que se passera-t-il maintenant? On sait avec certitude qu'il n'y aura pas de sanction sévère en cas de refus (« le roi est nu »). Et cela vaut encore aujourd'hui pour le questionnaire court. Une des craintes des opposants — et j'en étais —, c'était donc qu'une fraction de la population se sente ainsi maintenant autorisée à désertier le recensement (tout court!), que le questionnaire long (ENM) lui-même subisse les effets non seulement de son caractère maintenant volontaire, mais aussi du fait que c'est donc maintenant socialement (et politiquement) accepté (et acceptable) de se retirer du processus de recensement (du moins pour les questions jugées gênantes), et qu'il faille sans doute beaucoup d'astuce à Statistique Canada (et beaucoup d'argent investi dans une campagne publicitaire et dans les opérations de relance) pour contrer ces effets. En forçant le bureau statistique à dévoiler pleinement le système mollement ou faussement coercitif derrière le recensement, les conservateurs ont peut-être miné beaucoup plus profondément qu'il n'y paraît de prime abord l'autorité de Statistique Canada. Les effets sur ce plan peuvent donc être importants. Aujourd'hui, avec un peu de recul, on peut au moins évaluer les effets à court terme (mais sans doute pas ceux à moyen terme et à long terme). Le désastre annoncé est-il arrivé? Avant la décision conservatrice « [...] Statistique Canada avait prévu que le taux de réponse au questionnaire détaillé obligatoire du Recensement de 2011 se chiffrerait à 94 %, un taux identique à celui obtenu lors du Recensement de 2006. Statistique Canada a présumé un taux de réponse de 50 % pour l'Enquête nationale auprès des ménages, dont la participation est volontaire » (Statistique Canada, 2011a). En fait, il semble bien que le taux de réponse pour l'ENM soit finalement passablement plus élevé, de l'ordre de 70 % (69,3 % au 30 septembre 2011) (Statistique Canada, 2011b). Pour le questionnaire de recensement, le taux provisoire de réponse de la collecte au 24 août 2011 est de 98,1 % (Statistique Canada, 2011d). Le désastre, au moins sur le plan du taux de réponse, ne serait donc pas si important. Les statisticiens de Statistique Canada, en usant de divers procédés techniques, auraient donc été capables de convaincre le public de répondre en assez grand nombre au questionnaire de l'ENM³. Le gouvernement ne s'est d'ailleurs pas privé d'invoquer la

3. Voir les déclarations en février 2011 du nouveau Statisticien en chef du Canada, Wayne Smith, qui concédait que « la vie serait beaucoup plus facile avec une enquête obligatoire, il n'y a pas de doute. On serait plus sûrs des résultats qu'on obtiendrait. »

grande expertise technique de Statistique Canada pour désamorcer les critiques : ne peut-on pas faire confiance aux statisticiens canadiens dont vous [les opposants] dites tant de bien ? Peut-être faut-il voir effectivement dans ce moindre désastre l'effet de cette fameuse grande technicité du bureau canadien, de cette habileté à développer et utiliser des techniques toujours plus sophistiquées qui font l'envie de bien des statisticiens d'État à l'extérieur du Canada⁴!

OUVRIR QUELQUES BOÎTES NOIRES ET BRISER QUELQUES TABOUS

Si l'édifice argumentaire des conservateurs était purement idéologique, ou plutôt s'il ne s'appuyait pas sur quelques faits troublants et gênants pour la partie adverse, on pourrait toujours espérer qu'à force de convaincre les Canadiens et même les électeurs conservateurs du bien-fondé de la position des opposants à l'abolition, un renversement serait toujours possible. Mais ce n'est pas le cas. Dans les travaux que Jean-Guy Prévost et moi-même avons menés depuis plus de vingt ans, nous avons souvent insisté sur le tournant qui s'amorce dans les années 1980 un peu partout en Occident et qui nous a conduits à parler d'un nouveau régime statistique caractérisé par certains traits, dont le recours à des formes diverses de décentralisation structurelle, le « *downsizing* », le marketing statistique, l'accent mis sur les principes de qualité et de service aux clients, une reconfiguration de la division du travail entre les différents producteurs de données et entre ces derniers et les différents utilisateurs, la pratique des « *peer reviews* » et du « *benchmarking* »... et le développement des statistiques subjectives (Beaud et Prévost, 2010). Ce dernier point est remarquable. Si ce mouvement est finalement assez ancien et peut être décelé dès les années 1950 avec la mesure des anticipations économiques, il a connu

Il ajoutait toutefois : « Ce n'est pas ce que le gouvernement a décidé, mais nous sommes convaincus de pouvoir réussir cette enquête-là. » (Buzetti, 2011). Notons que le gouvernement a finalement fait quelques concessions aux opposants : le questionnaire court, qui reste obligatoire, inclut maintenant dix questions, soit deux de plus qu'en 2006 (se sont ajoutées une question sur la connaissance des deux langues officielles et une question sur les langues parlées à la maison). Notons également que la question sur l'union libre ne fait plus mention de couple de sexe opposé ou de même sexe (Statistique Canada, 2011c).

4. Le débat n'est cependant pas clos selon moi. Il devrait réapparaître, sous une forme ou une autre, lorsque les données de l'ENM seront publiées à compter de 2013 et que se posera la question de leur fiabilité. À suivre, donc...

une très nette accélération dans les trente dernières années. On peut nettement déceler les traces de ce mouvement dans les questions du recensement, mouvement auquel les statisticiens ont tenté de résister. Il a incontestablement offert un terrain propice à la rhétorique conservatrice. Que valent des réponses à des questions subjectives ? N'attirent-elles pas des réponses fantaisistes ? Ne justifient-elles pas un retrait du citoyen ? N'a-t-on pas mieux à faire que de répondre à des questions qui produiront un pur *artefact* ? Ne ferait-on pas mieux de placer nos priorités (l'argent de nos impôts) ailleurs ?

La déconstruction

Comme ce fut le cas pour l'État, que les sciences sociales marxisantes ont à la fois encensé et démolé pendant des décennies et que la pensée conservatrice démontre, les pratiques statistiques ont été l'objet de critiques qui ont des airs de parenté avec celles utilisées par les conservateurs. N'a-t-on pas considéré, souvent, le travail statistique comme marqué du sceau du quadrillage⁵, les catégories comme le produit des luttes des groupes, ces groupes existant formellement grâce aux recensements et autres enquêtes, le recensement comme un terrain de lutte, etc. ? En *relativisant*, en *déconstruisant* le travail et les données statistiques, en montrant la dimension essentiellement politique et non seulement technique de ce travail, nous avons malencontreusement affaibli un outil qui demeure pourtant indispensable aux sciences sociales. Je ne dis pas que les conservateurs ont lu Alain Desrosières, Ted Porter, Éric Brian ou Margo Anderson (pour reprendre les noms de quelques socio-historiens de la statistique), mais je pense que l'état d'esprit anti-statistique (que véhiculent certains politiciens, et que certains livres popularisent), qui peut sembler relever du même exercice que les travaux sérieux des historiens, tous un peu constructivistes, de la statistique, alimente le discours conservateur. On pourrait ainsi mettre en parallèle certains des principes de la socio-histoire ou de la socio-politique de la statistique et certaines des critiques faites par

5. Comparaisant devant le Comité permanent de l'Industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes du Canada le vendredi 27 août 2010 au sujet du projet de loi visant à modifier l'obligation de remplir le questionnaire complet du recensement canadien, j'ai pu constater combien, pour certains conservateurs, les tentatives faites par Statistique Canada pour identifier les récalcitrants ou obtenir des informations à leur endroit (afin de les assimiler à un type de répondants) étaient considérées comme des actions fortement intrusives (questions posées aux voisins, etc.).

les conservateurs (au « travail de représentation des groupes » correspondrait l'argument « le recensement est utilisé par des groupes pour faire des revendications » des conservateurs ; au « travail de quadrillage » cher aux fouchaldiens correspondrait « Statistique Canada n'a pas à entrer dans ma maison pour compter le nombre de pièces ou à poser des questions à mes voisins », etc.). On pourrait même aller plus loin et mettre en parallèle, d'une part, les traits les plus marquants du nouveau régime statistique et les principes de la nouvelle histoire de la statistique (Beaud, 2011) et, d'autre part, la rhétorique conservatrice sur le recensement, « forme dévoyée du discours critique ».

Questionner les questions

En fait, les scientifiques, au premier rang desquels les statisticiens, n'ont peut-être pas pris la juste mesure de ce qu'ils mesuraient. Le Canada est une mosaïque, dit-on, de groupes originaires de régions et de pays divers. Pour un bon nombre d'entre eux, les questions sur les origines ou sur le nombre de chambres à coucher, par exemple, vont de soi. Pour d'autres, ce sont plus ou moins clairement des questions indiscrettes. Comme le disait un intervenant le 27 août 2010 lors de la séance du Comité permanent de l'Industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes du Canada portant sur le projet de loi visant à modifier l'obligation de remplir le questionnaire complet du recensement canadien, « chez nous [dans mon pays d'origine], on ne poserait pas de questions de ce type ». On a là quelque chose de sociologiquement intéressant. D'une certaine façon, le recensement mesure indirectement l'adhésion des Canadiens à un corpus de valeurs et d'idées. On a souvent dit cela en répétant les thèses de Benedict Anderson (1983) à propos des recensements du XIX^e siècle : la nation se construit à partir de pratiques comme celle du recensement et d'artefacts comme les cartes, les musées, etc. Les questions du recensement véhiculent ce corpus de nature idéalement consensuelle et, par définition, on ne pose pas de questions qui ne font pas partie — dans l'esprit de ceux qui organisent le recensement du moins — de ce bagage commun. C'est ainsi qu'au Canada, on accepte les couples de même sexe, on est fier de ses origines, on n'a plus de problème à revendiquer un rattachement à l'indianité, on accepte de poser comme objectif une répartition plus égale des tâches parentales et du travail domestique, on pose comme fondamentale l'égalité entre les sexes, etc. Poser des questions sur ces thèmes va donc de soi. Mais en même temps, l'acceptation des différences, qui est un élément de ce corpus idéalement consensuel, ne conduit-il pas à accepter que des

citoyens trouvent certaines questions sur ces thèmes indiscrettes ? On a là, bien sûr, un des paradoxes du multiculturalisme canadien. Ce que cette controverse montre, c'est que, précisément, ce consensus n'existe pas. L'intégration, dans un contexte de multiculturalisme, ne va pas jusque-là. Le recensement, ou plus exactement son questionnaire, plutôt que de mesurer l'adhésion à des valeurs communes, mesurerait en fait l'image que nous avons (statisticiens, élites scientifiques, politiciens) de ce consensus. Et les résistances à l'exercice du recensement peuvent être lues comme l'expression de ce *dissensus*. Peut-être que la controverse nous amènera à prendre plus au sérieux les ratés du processus d'intégration canadienne ou, mieux, les paradoxes qu'il ne peut que susciter, même et surtout sur le plan de la mesure statistique. En se positionnant beaucoup plus nettement qu'hier sur le terrain subjectiviste, dans une société où les groupes — que par son travail d'enquête le bureau statistique tendrait à faire exister — occupent une place de plus en plus significative, Statistique Canada a bien sûr contribué à l'émergence de ce débat.

Ce débat a donc eu pour effet de briser un certain nombre de tabous (du point de vue du gouvernement conservateur) ou d'ouvrir ce qu'on pourrait appeler des boîtes noires. D'abord, ce rapport, ce lien, souligné par plusieurs, entre le geste du recensement et la notion de citoyenneté. Pour plusieurs intervenants — dont moi —, voter, payer ses impôts et répondre au questionnaire du recensement sont des gestes (minimaux) associés au statut de citoyen, canadien en l'occurrence. Certains sont obligatoires (payer ses impôts, répondre au questionnaire de recensement), d'autres non (voter, du moins au Canada, car dans certains pays comme la Belgique le vote est obligatoire) ; certains sont coûteux (payer ses impôts), d'autres beaucoup moins (voter, répondre à un questionnaire). On a fait du recensement un moment constitutif de la nation : en se comptant, le pays se crée ! Mais, bien sûr, cela se discute, après tout. Une fois écartées l'utilité scientifique et l'importance politique des données statistiques (ce dont je ne doute pas), reste un geste (donner des informations sur soi et les siens) qui finalement ne va pas de soi. Être citoyen canadien n'implique donc pas, pour certains, la participation à l'exercice du recensement⁶ !

6. Lors du colloque de l'ACFAS de mai 2011 portant sur le recensement, une conférencière latino-américaine s'est étonnée des réticences de certains Canadiens relativement au recensement. Chez elle, disait-elle, c'est avec fierté et sens du devoir civique que l'on répond aux questions du recensement.

Recensement, recensés et recenseurs: quel avenir?

Quant au recensement lui-même, son caractère indispensable est peut-être un autre tabou. Certains conservateurs, au fait des transformations des pratiques statistiques à l'étranger, ont parlé d'utilisation des fichiers administratifs et d'abolition du recensement ailleurs dans le monde, de modification des modalités de recensement, etc. C'est un débat important et intéressant. Même si ce n'est pas une vague qui conduira, partout, à l'abolition d'une technologie puissante (au Brésil, par exemple, pour des raisons diverses, un tel abandon ne semble aujourd'hui ni souhaitable, ni possible), la question de la pérennité du recensement est à l'ordre du jour. Depuis au moins vingt ans, les statisticiens se posent la question de savoir si le recensement est toujours la technique de collecte de données à privilégier⁷. Plusieurs pays, surtout du nord de l'Europe, ont abandonné le recensement. D'autres, comme le Royaume-Uni, emboîtent le pas. Comme certains l'ont évoqué lors du débat de l'été 2010, il y a dans beaucoup de pays une insatisfaction (taux de réponse en régression, résistances diverses, coût élevé) face à cette technologie du XIX^e siècle, mais de « grands pays » comme l'Inde ne semblent pas désireux de remettre en cause un exercice qui permet, faute de structures administratives aussi solides qu'au Danemark ou en Finlande par exemple, de collecter beaucoup de données en un laps de temps assez limité. Un travail de recherche sur les nouvelles avenues en matière de collecte de données statistiques publiques devrait tenir compte de variables comme la taille du pays, l'existence ou non de fichiers administratifs, l'hétérogénéité du pays, etc.

Une autre boîte noire à ouvrir, c'est celle de la capacité des Canadiens à répondre à des questions de recensement apparemment simples. L'analphabétisme et l'illettrisme renvoient à des réalités différentes (tout comme le concept de littératie ou celui de numératie). Il reste que plusieurs études révèlent l'existence d'un groupe plus ou moins important (selon les

7. Voir Eggerickx et Bégeot (1993) qui commencent leur texte de façon percutante : « Le recensement de la population est une opération de collecte de données dont les résultats suscitent généralement l'engouement des démographes et autres utilisateurs de statistiques. Pourtant, la crédibilité du recensement, auprès des producteurs de statistiques, du monde scientifique et du public en général, semble aujourd'hui en perte de vitesse. Aux quatre coins de l'Europe, on s'interroge sur la légitimité du recensement, tel qu'il est pratiqué depuis près de deux siècles. Le jeu en vaut-il encore la chandelle ? Le recensement justifie-t-il encore les investissements importants qu'il implique ? [...] N'est-il pas possible de remplacer le recensement classique, en tout ou en partie, par d'autres instruments de collecte, comme c'est déjà le cas dans certains pays ? » (p. 1705)

concepts retenus) de Canadiens aux prises avec des difficultés de lecture et de compréhension⁸. L'argument mis de l'avant par les conservateurs sur la fiabilité des réponses n'est donc pas si facile à écarter. Si on ajoute à ceux qui répondent n'importe quoi ceux qui ne comprennent pas vraiment le sens de la question, n'a-t-on pas un véritable problème ?

Une dernière boîte à ouvrir, c'est celle de la technicité (par opposition à ce qui est politique, la *politicit *). Statistique Canada, comme son pr d cesseur, le Bureau f d ral de la statistique, a d velopp  une expertise scientifique reconnue qui, d'une certaine fa on, a  t  un moyen efficace jusqu'  pr sent d' viter une association trop forte avec le monde politique. Il est donc tentant, dans les circonstances que l'on a connues, de plaider, comme le fait le Conseil national de la statistique (CNS), pour une meilleure d limitation des attributions des uns (Statistique Canada et ses employ s) et des autres (le gouvernement) en mati re de statistique et de demander   ce que Statistique Canada ait,   travers la loi, la responsabilit  de tout ce qui est technique. Le choix d'une m thodologie rel verait clairement du bureau... statistique et le choix des sujets   traiter ou des enqu tes   mener rel verait (en partie, du moins) du bureau... du ministre. Ce type de dispositions existe dans certains pays et permet, semble-t-il, d' viter des malentendus. Il reste que cela ne r soudrait pas tous les probl mes,   commencer par celui du recensement. Comme on l'a vu, le gouvernement conservateur n'a pas plac  la question sur un terrain scientifique, qui serait celui de Statistique Canada, mais sur un terrain politique, qui est celui du gouvernement et du Parlement. On est l  face   une situation classique en science politique, le d bat portant davantage sur la d finition de l'enjeu que sur l'enjeu lui-m me. Le concept m me de technicit  est bel et bien un enjeu de lutte. La proposition du CNS, certes int ressante, n'est toutefois pas de nature    liminer d finitivement la possibilit  d'un d bat comparable   celui de l' t  2010.

LES CIRCONSTANCES NATIONALES

L'opposition au retrait du questionnaire long, qui fut la position de la plupart des scientifiques canadiens, ne devrait donc pas nous emp cher de poser des questions essentielles sur la capacit  des Canadiens   r pondre aux questions et donc   fournir des donn es statistiques fiables, sur la

8. Voir les documents de Statistique Canada produits dans le cadre du Programme pour l' valuation internationale des comp tences des adultes (PEICA).

capacité du recensement à mesurer le subjectif et sur l'adaptation de cette technologie à une société qui n'a plus grand-chose à voir avec celle du XIX^e siècle (nos immigrants ne sont plus essentiellement d'origine anglo-saxonne ou germanique). Bien sûr, il faut réitérer ici notre opposition à une décision bricolée, néfaste et qui a déjà sérieusement entaché le crédit d'un bureau réputé, considéré par plusieurs comme le modèle à suivre. Mais la décision est derrière nous !

Revenons donc, en conclusion, sur ces circonstances nationales, celles dont parlait Fellegi dans son texte de 1999, qui permettaient au bureau d'être à la fois pertinent et indépendant. Qu'avons-nous appris du débat de l'été 2010 ? D'abord que la couleur politique du gouvernement en place et sa base idéologique ont joué : les libéraux, les bloquistes et les néo-démocrates ont affirmé qu'ils n'auraient jamais permis l'abandon du questionnaire long, les conservateurs semblant être presque les seuls sur l'échiquier politique à défendre cette position. Compte tenu des règles actuelles gouvernant les activités du bureau statistique et du statut du statisticien en chef, le facteur politique a été déterminant. Le sera-t-il toujours ? La proposition du CNS ayant comme objectif de soustraire les décisions méthodologiques de toute ingérence politique n'est pas la panacée. Mais il est sûr qu'un bureau statistique plus indépendant (dans certains pays, comme l'Italie, le poste de Statisticien en chef est détenu par un universitaire, un chercheur peut-être moins dépendant de décisions et de pressions politiques et bureaucratiques qu'un fonctionnaire de carrière) résisterait mieux à des ingérences (une lapalissade !). On a vu également que le fort consensus chez les scientifiques (et les médias) quant à l'utilité des statistiques n'était pas suffisant, surtout à une époque marquée par le populisme. D'ailleurs, la science n'a sans doute plus le crédit qu'elle avait il y a quelques décennies (encore là, on peut voir une convergence entre les critiques de certains « scientifiques » à l'endroit de la science, la montée des relativismes et l'humeur anti-élitiste exploitée, voire exacerbée, par certaines personnalités politiques). Il est également plus difficile aujourd'hui d'ignorer les messages du « peuple » et sa mobilisation politique, tant les bureaux statistiques modernes, au premier chef Statistique Canada, se présentent maintenant comme ouverts au dialogue et à la critique ! C'est là une autre des contradictions dans lesquelles se débat notre organisme statistique national.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, B. 1983. *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London, Verso. [Traduction française : *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996]
- BEAUD, J.-P. 2010. « Des usages politiques de la statistique », *Options politiques/ Policy Options*, sept. : 79-82.
- BEAUD, J.-P. 2011. « La transformation du travail statistique et l'émergence d'une socio-histoire de la statistique » [a transformação do trabalho estatístico e a emergência de uma sócio-história da estatística], dans C. VAZ DE CARVALHO JUNIOR, E. DE SÁ FIGUEIRÔA, N. DE CASTRO SENRA et H. GONZÁLEZ BOLLO (dir.), *Em associação das Américas, as estatísticas públicas como objeto de estudo*, Salvador, SEI : 25-44.
- BEAUD, J.-P. et J.-G. PRÉVOST. 2010. « L'histoire de la statistique canadienne dans une perspective internationale et panaméricaine », dans N. DE CASTRO SENRA et A. DE PAIVA RIO CAMARGO (dir.), *Estatísticas Nas Américas. Por uma agenda de estudos históricos comparados*, Rio de Janeiro, Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística : 37-65.
- BOURDIEU, P. 1973. « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, 29, 318 : 1292-1309.
- BUZZETTI, H. 2011 (21 fév.). « Recensement — Statistique Canada se fera insistant : L'Enquête nationale pourra donner lieu à cinq avis afin d'obtenir une réponse volontaire », *Le Devoir* [En ligne]. <http://www.ledevoir.com/politique/canada/317273/recensement-statistique-canada-se-fera-insistant>
- CENTRE INTERUNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS DE STATISTIQUES SOCIALES. 2011. « Lettre de la Société canadienne de sociologie au Ministre Clement » [En ligne]. <http://www.ciqss.umontreal.ca/fr/recensement2011.html>
- COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL. 2008. « Éducation en milieux défavorisés » [En ligne]. http://www.cgtsim.qc.ca/pls/htmldb/f?p=105:99:0::NO::P99_IM:295
- EGGERICKX, T. ET F. BÉGÉOT. 1993. « Les recensements en Europe dans les années 1990. De la diversité des pratiques nationales à la comparabilité internationale des résultats », *Population*, 6 : 1705-1732.
- FELLEGI, I. P. 1999. « Les services statistiques : la préparation de l'avenir », *Techniques d'enquête*, 25, 2 : 127-145.
- JOURNAL DE QUÉBEC. 1880. *Nos archives ; les statistiques*. [microfiche n° 11282]. Disponible sur le site de l'Université de Sherbrooke à CIHM-ICMH Microfiche series=CIHM-ICMH collection de microfiches ; no 11282
- LA PRESSE. 2005 (27 sep.). « Le recensement 2006 connaîtrait des ratés selon des fonctionnaires », *La presse* : A17.
- PRÉVOST, J.-G. 2010 (2 août). « Indépendance de Statistique Canada : l'équilibre est rompu », *La Presse* [en ligne]. <http://www.vigile.net/Indépendance-de-Statistique-Canada> [page consultée le 1^{er} juillet 2012].

- STATISTIQUE CANADA. 2011a. « ENM : qualité des données » [En ligne]. http://enm.statcan.gc.ca/nhs-enm_ro05-fra.htm
- STATISTIQUE CANADA. 2011b. « Enquête nationale auprès des ménages : taux de réponse final » [En ligne]. http://www12.statcan.ca/NHS-ENM/2011/ref/about-apropos/nhs-enm_r012-fra.cfm [page consultée le 1^{er} juillet 2012].
- STATISTIQUE CANADA. 2011c. « Recensement de 2011 » [fac-similé du formulaire, en ligne]. http://www.statcan.gc.ca/access_acces/alternative_alternatif.action?l=fra&loc=http://www.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/3901_Q1_V4-fra.pdf&teng=2011%20Census%20%282A%29&tfra=Recensement%20de%202011%20%282A%29
- STATISTIQUE CANADA. 2011d. « Recensement de la population de 2011 : Taux de réponse » [En ligne]. <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/ref/about-apropos/rates-taux-fra.cfm> [page consultée le 24 août 2011].

ABSTRACT

Jean-Pierre BEAUD

Censuses and Politics

The debate about abolishing the obligation to respond to the long form Canadian census has given rise to some fundamental questions (for example, on the future of censuses), and has also spread awareness (for example concerning the “superiority” of probabilistic sampling techniques and the virtues of the obligation to respond). Of course the Conservative government’s decision is disastrous in many ways: it endangers the credibility of a well-respected statistical institution, and it will break the historical data series and put at risk many attempts at longitudinal analysis. The damage is already considerable. However the decision has also led to the opening up of a number of black boxes (concerning the use of data derived from the census, and the actual capacity of individuals to respond to the census questions), and to the re-situating of a particular question (“should the Canadian census techniques be the sole means of data collection?”) in the context of a set of national experiences (which include the abolition of censuses, the use of administrative data etc.).